

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 14 avril 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 31 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICHICI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES
	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Subvention - CESAM - Soutien au projet d'acquisition et de travaux du Centre social des Grésilles

Fondée en 1971 avec pour objectif de répondre aux besoins linguistiques des publics migrants, l'association Concilier l'Économique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) se positionne depuis plus de quarante ans comme un acteur de la formation professionnelle sur le territoire de la Métropole.

Le CESAM a diversifié son activité et met son expérience de la formation au service des personnes salariées ou demandeur·ses d'emploi. Elle s'est dotée de 7 pôles pédagogiques au service du développement des compétences et de l'accompagnement à la construction de projet. Elle s'inscrit sur le territoire, en lien avec les besoins en compétences de ses acteurs économiques, entreprises, institutions et collectivités locales.

Le développement de l'association, tout comme son ancrage territorial, a motivé le choix d'installation en cœur de quartier, aux Grésilles avec le projet d'acquisition du bâtiment situé rue Jean XXIII, actuellement Centre Social des Grésilles.

Le travail avec les partenaires du territoire permet à l'association d'envisager :

- une mise à disposition de plus d'un quart des futurs locaux dans le cadre d'un bail d'une durée de 8 ans des PEP CBFC. Cette modalité partenariale aura un effet de synergie avec les activités du CESAM ;
- l'accueil à la demande et selon les disponibilités, d'autres associations intervenant au sein du quartier et auprès des publics résidents.

Le projet d'acquisition de locaux répond à de multiples enjeux :

Un ancrage territorial renforcé

L'acquisition d'un bâtiment au cœur des Grésilles est une opportunité de conforter l'appartenance du CESAM au territoire, en créant du lien avec les acteurs locaux en complémentarité et en proximité.

Une réponse aux besoins des habitants

L'accueil des partenaires au sein du bâtiment sera source de pluralité et de complémentarité des services rendus et permettra d'apporter une vraie réponse aux besoins des habitants.

La mixité des publics au sein d'un lieu est porteuse de relations enrichies par l'interconnaissance.

L'optimisation des moyens

Le bâtiment permettra de regrouper les deux sites actuels et d'agir sur les qualités intrinsèques des locaux, notamment en terme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et d'isolation sonore et thermique. L'amélioration des conditions d'accueil et de travail est un facteur de valorisation des salariés et des stagiaires et du bien-être au travail.

Le coût d'acquisition du centre social des Grésilles s'élève à 3 407 832 €

Le plan de financement immobilier et des travaux

- Fonds Publics :

- Région BFC : 50 000 €
- CAF : 200 000 €

- Autofinancement :

- Fonds propres : 90 202 €

- Emprunt : 3 017 630 €
- dont garantie d'emprunt Dijon Métropole : 3 017 630 €

Il est à noter que Dijon Métropole accorde sa garantie au CESAM pour le remboursement de son emprunt. La garantie accordée porte sur 100 % des sommes empruntées soit un montant de 3 017 630 €.

Dijon Métropole est sollicitée à hauteur de 50 000 €. Eu égard au projet d'ancrage territorial renforcé de l'association CESAM sur le territoire de Dijon Métropole et en particulier sur le quartier Politique de la Ville des Grésilles, en vue de créer du lien avec les acteurs locaux et d'apporter une réponse aux besoins des résidents.

Il est proposé d'accorder la subvention d'un montant de 50 000 € à l'association CESAM afin de soutenir son projet d'acquisition du bâtiment du Centre social des Grésilles.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention relative au versement de la subvention, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention d'un montant de 50 000 € au CESAM présentée dans ce rapport selon les modalités de versement décrites dans la convention ;
- **d'inscrire** les crédits dans le cadre d'une prochaine décision modificative du BP 2022 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention jointe au présent rapport et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, de modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de présent rapport

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	